



MARDI LE 4 JUIN 2019

RAPPORT

Faits saillants de l'exercice financier 2018

En vertu de l'article n° 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de la municipalité de Calixa-Lavallée.

La firme de comptables LBL Laplante Brodeur Lussier inc. a procédé à la vérification du rapport financier 2018. Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales (non consolidé) montre des revenus de 1 048 965 \$.

Le montant des dépenses quant à lui s'élève à 853 558\$ tandis que les revenus sont de 1 048 965\$, des acquisitions au montant de 293 569\$ à même le fonctionnement. Pour un surplus final de 333 383\$ composé de 179 536\$ en surplus non affecté et de 153 847\$ en surplus affecté.

De plus, de légers surplus ont été aussi enregistrés au niveau des taxes, des services rendus ainsi qu'au niveau des transferts, l'imposition des droits, amendes et pénalités et revenus de placements.

Daniel Plouffe, maire